



Question écrite

Plantes envahissantes sur notre territoire

Le 17 juin de nouvelles directives définissant les seuils d'intervention contre les plantes envahissantes sont entrés en vigueur au niveau cantonal.

Maintenant, le canton a les bases légales qui lui permettent d'imposer la lutte contre les espèces envahissantes tant dans les jardins privés, que les zones à bâtir, milieux naturels, berges mais également en zone agricole.

A partir d'un certain seuil de densité la lutte devient obligatoire. De manière générale, c'est l'office de l'environnement qui est l'autorité de surveillance pour cette lutte de plantes envahissante.

La plupart de ces plantes envahissantes sont en fleur durant le mois de juin du moins la vergerette et le séneçon jacobée. A cette même période, les élèves finissent leur année scolaire.

Mes questions sont les suivantes :

- Suite à l'annonce de ces directives qu'elles sont les mesures que la commune va entreprendre ?
- Les employés communaux ont-ils été formés à la reconnaissance et l'arrachage de ces plantes ?
- Est-ce que la municipalité pourrait envisager de mettre sur pied une journée de lutte contre les plantes envahissante ? Ceci en collaboration avec l'office de l'environnement cantonal et les écoles du secondaire, secondaire II.

Pour le groupe du Centre

Laure Roy